

Objectifs

- Etre capable de diriger l'évacuation des occupants, de prendre en charges les personnes en situation de handicap et d'alerter les secours, en respectant la consigne spécifique mise en place dans son établissement.

Public concerné

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour assurer l'évacuation du personnel et du public

Prérequis

Aucun prérequis

Tarif

INTRA : sur devis

Dispositif de suivi - Validation des acquis – Support stagiaires Fin de formation

- Ouverture de la session : Recueil des attendus des stagiaires – Tour de table
- Feuille d'émargement par demi-journée
- Evaluation continue tout au long de la formation Test Validation des acquis en fin de formation
- Fermeture de la session : Retour sur les attendus recueillis
- Questions/réponses
- Remise du support sur clé USB
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de formation individuelle

Moyens pédagogiques techniques, encadrement et animation

- Formation en présentiel
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50 à 60 % du temps de formation.
- Ordinateur portable et vidéoprojecteur, paper board
- Support d'animation pédagogique standardisés, en vidéo projection
- Manipulation extincteurs en sécurité, matériel apporté par le formateur
- Formateur : animateur/consultant en prévention des risques professionnels

Durée

➤ 3,5 heures

INTRA

Programme

Enseignements théoriques et pratiques

- Evacuation : motifs et stratégies d'évacuation, reconnaissance du signal d'alarme et son fonctionnement, cheminements et dégagements, point de rassemblement, espaces d'attente sécurisés pour PSH, réintégration des locaux.
- Alerte des secours extérieurs : éléments impératifs du message d'alerte, compte-rendu à la direction et au commandement des opérations de secours.
- Enseignements pratiques : explication du rôle de chacun (consignes de sécurité incendie de l'établissement), visite guidée et explicative (problématiques éventuelles de flux, dispositifs d'alarme et d'alerte, ensemble des matériels de sécurité incendie).
- A la demande de l'employeur, exercice d'évacuation possible en fin de journée.

Bilan

Réglementation

incendie :

Articles R4227-28, R4227-38 et 39, R4141-17 du Code du Travail.

Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Recommandation : Règle APSAD R6

Effectif préconisé par session :

3 stagiaires minimum

10 stagiaires maximum